

COMBATTANTS CORSES

Bulletin trimestriel de la Fédération Régionale des Anciens Combattants 1939-1945,
T.O.E, A.F.N, OPEX, et Victimes de guerre de la Corse

Affiliation: Section Régionale de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de guerre
1, rue Brissac - 75004 PARIS (reconnue d'utilité publique par décret du 25.06.1952)
Abonnement annuel: 25 euros les 4 numéros. Demande à adresser au siège.



Siège : Maison du Combattant -1, Bd Sampiero - 20000 Ajaccio - Tél . 06.70.42.42.41
Compte bancaire: Société générale n° 00037284771

62^{ème} Année - N° 228

4^{ème} trimestre 2022



Fondateur : Jean FABIANI

Directeur de la publication,
responsable de rédaction et
de la diffusion depuis 2017.

Raoul PIOLI

Sommaire :

Page 1 :

- Editorial du président

Page 2 :

- Ce que vous devez savoir.

Page 3 :

- Comment l'URSS s'est effondrée.

Pages : et 5 :

- Biographie de l'AChef FRATI-CELLI

Page 6 :

- Crise énergétique.

- Création des des Sapeurs Pompiers de Paris.

Page 7 :

- Défense des droits des combattants.

Page 8 :

- Evolution du monde combattant entre 2021 et 2050.

- Création de 7 escadrons de gendarmerie mobile.

Commission paritaire
n° 272 D 73 AC

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT



Chères adhérentes et adhérents,

Le réchauffement climatique très marqué cet été, la Covid et la variole du singe, la guerre en Ukraine qui se poursuit, la crise économique mondiale qui en découle, et une situation politique délicate en France, voila bien des sujets de préoccupations en cette rentrée 2022.

Cet état de fait, aux conséquences imprévisibles, vient de révéler nos dépendances dans de multiples domaines, dont celui de l'énergie en particulier, et le besoin immédiat de renforcer nos forces armées parce qu'un « conflit de haute intensité » n'est plus exclu par le pouvoir politique.

Devant tant d'incertitudes, la vigilance du monde combattant se doit être permanente dans ce monde bien compliqué. Même si l'attrition de nos effectifs est préoccupante et peut émousser l'énergie des responsables de nos associations, il serait incompréhensible qu'une lassitude s'empare des anciens combattants face aux attaques de toute nature qui les visent, que ce soit au sujet du maintien du droit à réparation, du maintien des mesures spécifiques accordées au fil des années, sans oublier les basses accusations sur le comportement de notre armée au cours des siècles passés en Afrique et plus particulièrement en Algérie. Ce dernier numéro de notre journal pour l'année 2022, vous propose un modeste éclairage sur nombre des inquiétudes actuelles agitant le monde combattant au niveau national.

Il est grand temps de laisser aux plus jeunes un autre discours que celui de la repentance permanente et des incantations sur le pardon et la réconciliation... à sens unique. La création par le Président de la République, en août 2022, d'une commission mixte d'historiens français et algériens sur la colonisation et la guerre en Algérie comportera-t-elle des représentants du monde combattant et des Armées ? Bien malin qui peut y répondre. De même, le « Conseil national de la refondation » mis en place en septembre dernier, sera-t-il à l'écoute des associations patriotiques nationales ? A l'heure où sont rédigées ces lignes, il n'y pas encore d'indices laissant penser que monde combattant sera convié à s'exprimer. Pour l'instant, faisons nôtre ce dicton breton : « En attendant que l'herbe pousse, les vaches meurent de faim » !

Je vous souhaite une bonne lecture de ce 228^{ème} numéro de « Combattants Corses ».

Raoul PIOLI



Napoléon 1^{er} :

celui qui meurt d'un coup de baïonnette est un brave.

Napoléon aimait beaucoup s'entretenir avec ses troupes à pied. Il y consacrait des heures entières, aimant aussi questionner ses officiers et était très satisfait lorsqu'on lui répondait promptement et sans hésitation.

Après la bataille de Ratisbonne (23 avril 1809 entre la France et l'Autriche) il s'arrêta devant un officier :

- Combien d'hommes présents sous les armes ? Sire 80 - Combien de conscrits dans l'année ? Sire 75 - Combien de blessés hier ? 18 - Combien de tués ? 10 - A la baïonnette ? Oui Sire. - Bien !

L'Empereur estimait que pour être tué régulièrement il fallait l'être à la baïonnette. Même un lâche peut mourir d'un coup de fusil ou d'un boulet de canon. Celui qui meurt d'un coup de baïonnette est nécessairement un brave. Il avait une tendresse extrême pour ceux qui périssaient ainsi.



Succession d'un ancien combattant titulaire d'une PMI VG

Source: Commission de Défense des Droits de la Fédération nationale André Maginot, dans INFO FNAM de juillet 2022

Suite au décès d'un ancien combattant percevant une PMI, le texte lié à la déduction fiscale est le suivant :
« Un blessé qui relève du code des pensions militaires d'invalidité voit ses droits reconnus en vertu du principe de réparation tel qu'il est issu de la loi du 31 mars 1919 ».

Pour cette raison, **les pensions qu'il perçoit sont soumises à une législation particulière, favorable, tant du point de vue de l'imposition au titre des revenus, que du point de vue de la fiscalité du droit des successions.**

Une disposition du code général des impôts pose le principe selon lequel les pensions ou allocations servies en vertu des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre sont exonérées d'impôt sur les revenus (article 81 – 4 - a du code général des impôts. Ce parce que ces pensions sont versées au titre du droit à réparation (article L.2 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre) issue de l'ordonnance n°2015-1781 du 28 décembre 2015).

Aux termes de l'article 775 bis du code général des impôts, sont déductibles de l'actif successoral les rentes et indemnités versées ou dues au défunt en réparation de dommages corporels liés à un accident ou à une maladie.

Concrètement, cela signifie que si le défunt a, durant sa vie, perçu des pensions au titre du code des pensions militaires d'invalidité, ses héritiers pourront déduire la totalité des montants perçus au titre de ses pensions de leur parent décédé. Cette déduction fiscale vaut pour tout légataire, puisque le texte ne fait pas de distinction. Que la personne légataire soit un descendant, un conjoint (marié ou pacsé), un ascendant ou un collatéral, le texte est applicable.

Le délai de prescription est de 3 ans.

Concrètement, il faudra remonter au premier versement de PMI, au besoin, dix, vingt, trente ans ou plus et additionner le total perçu, année après année, jusqu'à la dernière pension de la personne décédée. C'est ce montant que le notaire responsable de la succession devra déduire de l'actif successoral. Il conviendra, dans le cas où le titulaire n'aurait pas gardé le relevé de toutes les pensions versées, d'adresser un courrier à son centre de gestion des retraites afin d'obtenir un état complet, à défaut, le pensionné devra repartir de ses relevés bancaires depuis l'origine



La secrétaire d'État aux Anciens combattants et à la Mémoire nommée en juillet 2022

Mme Patricia Mirallès a quitté le palais Bourbon pour entrer au gouvernement. Cette députée de l'Hérault âgée de 54 ans, fille de pieds-noirs, a été nommée le 4 juillet 2022 secrétaire d'État chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire auprès du ministre des Armées Sébastien Lecomu, dans le gouvernement Mme Élisabeth Borne.

Elle fut notamment à partir de fin 2021 rapporteur du projet de loi demandant

"pardon" et prévoyant des réparations pour les harkis, ces Algériens qui ont combattu aux côtés de l'armée française, et leurs familles.

La députée fut également co-auteur avec le député LR Jean-Louis Thiériot d'un rapport prônant un renforcement des capacités militaires de la France, publié en février dernier. Ce document endossait la vision stratégique du chef d'état-major français Thierry Burkhard, pour qui les conflits armés à venir seront, comme en Ukraine, de *"haute intensité"*.

Depuis sa réélection en juin 2022, elle avait intégré la commission de la Défense, qu'elle quittera donc pour rejoindre le ministère des Armées.

Mme Patricia Mirallès est réserviste citoyenne au 4e régiment du matériel de Nîmes.

Le Parlement rajeunit la notion d'ancien combattant à compter du 1er janvier 2023

Le Parlement a adopté définitivement mardi 2 mars 2022, par un ultime vote du Sénat, une proposition de loi visant à modifier le nom de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) pour faire évoluer son image auprès des jeunes militaires.

Elle prévoit de retenir la dénomination d'**Office national des combattants et des victimes de guerre**, tout en conservant le sigle d'**ONACVG**. Cette nouvelle appellation entrera en vigueur au 1er janvier 2023



Le décès de Mikhaïl Gorbatchev le 30 août 2022, nous rappelle des souvenirs. Son nom restera pour toujours attaché à la chute de l'URSS. Beaucoup de nos adhérents se souviennent encore de la nuit du 9 novembre 1989 lorsque débuta la chute du mur de Berlin. Mais ils se souviennent aussi des « dividendes de la paix » que nous allions toucher. Ceci étant une autre histoire, je me contenterai de vous livrer, pour rafraîchir les mémoires paresseuses, un article du mensuel HISTORIA publié en 2019, qui retrace l'effondrement de l'URSS. R.P.



Comment l'URSS s'est effondrée

par Vladimir FÉDOROVSKI¹ dans le mensuel Historia n° 875 daté de novembre 2019

Pour réformer un système à bout de souffle, Mikhaïl Gorbatchev (1931-2022) a pris tous les risques, tout en écartant le recours à la force. Choix visionnaire, mais fatal à l'URSS

La chute du mur de Berlin constitue le point majeur de confrontation entre le KGB et les réformateurs au Kremlin.

En 1989, le KGB ne cesse d'alerter Gorbatchev à propos de l'évolution en RDA, qui ne pouvait être, selon lui, que défavorable aux intérêts soviétiques et aux 500 000 militaires soviétiques basées en Allemagne. Et les services de sécurité avaient un plan précis pour conserver l'Allemagne de l'Est au sein du pacte de Varsovie. Les ultimes réunions, à la mi-juin 1989, mirent en présence les représentants de la tendance dure - le chef du KGB, Krioutchkov, et le ministre de la Défense, Yazov - et les réformateurs, mes amis Iakovlev, membre du Politburo, et Chevardnadze, ministre des Affaires étrangères, face à un Gorbatchev arbitre des débats. C'est donc au cœur du Kremlin que s'enracine le « miracle » de la chute du mur de Berlin. Le numéro deux de Gorbatchev, Iakovlev, emploie un argument discret mais décisif à l'attention du secrétaire général et de sa femme, la très influente Raïssa : « Si nous utilisons la force, leur dit-il en aparté, nous devenons les otages du KGB et de l'armée. Ce sera la fin des réformes en URSS et, au final, nous serons chassés du pouvoir. »

Gorbatchev décide alors de ne pas intervenir, faisant le choix de la liberté. Mais à l'époque, il existe aussi une sorte d'alignement des planètes avec plusieurs phénomènes politiques et économiques qui se combinent. Il y a d'abord l'action de Gorbatchev. On pourrait dire que son échec est précisément une victoire, puisqu'il a permis à la Russie de sortir du communisme sans effusion de sang. Sa stratégie a été réfléchie : Gorbatchev n'a pas suivi le programme pour lequel Andropov, son prédécesseur, l'avait mandaté. Ce dernier avait imaginé que Gorbatchev suivrait la même stratégie que Deng Xiaoping en Chine : il aurait permis l'ouverture graduelle de l'économie tout en gardant un contrôle complet de la politique, ce qu'il faut bien appeler une terreur politique. Mais Gorbatchev a choisi une autre voie : il pense, en effet, qu'il faut faire les deux à la fois, libéraliser graduellement l'économie et la politique.

Gorbatchev sous-estime les tensions nationales à l'intérieur de l'URSS

Mais s'il libéralise la Russie et invente enfin pour elle un so-

cialisme à visage humain, il commet aussi de lourdes erreurs. Parce qu'il imagine qu'avec Raïssa il est le nouveau Jésus de la Russie, Gorbatchev tente de changer l'homme russe : à peine a-t-il déclaré la guerre à l'alcool que sa popularité s'effondre. Et il va perdre le contrôle budgétaire du pays en adoptant une loi sur l'entreprise qui va permettre aux patrons de s'appropriier tout le secteur économique. Les oligarques commencent à voler les richesses économiques à une échelle colossale, sans précédent dans l'économie mondiale. En même temps, Gorbatchev sous-estime les tensions nationales à l'intérieur de l'URSS. Et il n'y a pas que cela. Mes amis - surtout la tête pensante de la perestroïka [« reconstruction » économique », ndr], Iakovlev - ont acquis la certitude que le système soviétique était irréformable, qu'il fallait mettre fin au régime totalitaire et que l'Occident allait aider les démocrates russes. Sauf que ce n'était pas du tout la stratégie occidentale ! Bien au contraire : Reagan se lançait alors dans le bluff de la « guerre des étoiles ». Une folle course aux armements commence. Pour y faire face, l'armée soviétique réclame des sommes ahurissantes au moment où les deux sources de financement du budget de l'URSS s'effondrent : les prélèvements sur les ventes d'alcool et les revenus tirés du pétrole, dont l'Amérique et l'Arabie saoudite font baisser drastiquement les prix.

En 1989, les jeux sont faits : Gorbatchev marche sur l'eau dès qu'il apparaît en Occident mais, chez lui, c'est l'homme le plus impopulaire de l'histoire russe. Pour échapper à la banqueroute, une seule solution : dissoudre l'empire. Mais il ne faut pas dire, comme déclarent les Russes aujourd'hui, que Gorbatchev était un « crétin et un traître ». En réalité, les architectes de la perestroïka furent des gens intelligents qui en étaient arrivés à la conclusion que le régime soviétique était criminel et qu'il fallait en sortir, mais ceux qui souhaitaient conserver l'Empire soviétique ont oublié une chose : le Mur est tombé et l'Union soviétique est morte parce que Gorbatchev a cessé de tuer pour gouverner. Sans avoir recours à la force, un tel empire ne pouvait que s'écrouler. Si la chute du mur de Berlin a laissé dans les mémoires la vision exaltante d'un peuple allemand brisant ses chaînes, il faut avoir conscience qu'elle fut avant tout l'option des réformateurs russes qui voulaient en finir avec la spirale de la répression.

Vladimir Fédorovski

¹-Ancien diplomate, Vladimir Fédorovski est l'écrivain d'origine russe le plus édité en France. Son 43^e livre, *Sur tes cils fond la neige* : le roman vrai du docteur Jivago, est publié aux éditions Stock.

Biographie de l'adjudant-chef Ange Simon FRATICELLI (1921-2021)

Proposé pour parrainer une promotion de sous-officiers d'active à l'ENSOA de Saint-Maixent,
par le LCL (h) Raoul PIOLI, président de la Commission mémoire de l'ONAC/VG de la Corse du Sud.

Ange Simon FRATICELLI naît le 8 septembre 1921 à Olmeta-di-Capocorso (Haute-Corse). Il est l'aîné d'une famille de quatre enfants. Sa mère décède prématurément, suivie peu après par son père, victime de blessures reçues pendant la guerre de 1914-18. De ce fait, aussitôt après l'école primaire, l'adolescent est contraint de mener une vie de berger pour subvenir aux besoins des siens. En 1938, à l'âge de 17 ans, il est affligé par les revendications territoriales de Mussolini sur la Corse. En septembre 1939, il assiste avec tristesse à la mobilisation générale, puis est atterré par l'humiliante défaite de la France intervenue en juin 1940. Cet été là, il a connaissance de l'appel à continuer la guerre, diffusé à la radio de Londres, par le général de GAULLE. Les menées anti-italiennes du jeune FRATICELLI commençant à être connues, ses proches lui enjoignent de rejoindre rapidement les troupes du général pour éviter l'emprisonnement. C'est ainsi qu'en toute discrétion et dans la nuit, ses fidèles amis l'accompagnent jusqu'à la citadelle de Bastia. Il se présente le 11 juin 1941 à 08 heures, devant l'autorité militaire y tenant garnison. Là, on lui propose de souscrire un contrat d'engagement de 3 ans au titre du 2^e régiment de tirailleurs marocains (2^e RTM) en garnison à Marrakech (Maroc). A l'instant précis, il ne réalise pas que le Maroc est sous l'autorité du gouvernement de Vichy, et qu'il ne verra le général de GAULLE que bien plus tard.....en avril 1945 à Strasbourg !

Ayant rejoint le Maroc, il est incorporé le 4 juillet 1941, suit la formation commune de base du fantassin, puis, le 20 janvier 1942, rejoint le 10^e compagnie et se spécialise dans la mise en œuvre des mortiers de 60 mm. Plus tard, il sera nommé **caporal** le 16 août 1943 et **caporal-chef** le 1er février 1944.

Le 19 février 1944, le 2^e RTM - faisant partie de la 4^e division marocaine de montagne - embarque à Bizerte et débarque à Naples le 20 février. Ses trois bataillons sont rapidement engagés face aux allemands, sur le flanc sud de Monte Cassino, sous-secteur du Garigliano. Le caporal-chef FRATICELLI est alors chef de pièce de mortier. Le 10 mars, après avoir rejoint la cote 745 prise d'assaut, il s'y installe lorsqu'une violente contre attaque est sur le point de désorganiser le dispositif. Regroupant ses tirailleurs sous le feu de l'adversaire, il fait mettre ses pièces en batterie, repousse l'ennemi et conserve la position. **Une citation à l'ordre de la brigade** avec attribution de la croix de guerre 1939-45, vient couronner sa brillante conduite au feu.

Dès le 11 mai, le régiment participe aux trois grandes offensives lancées sur le Monte Cassino; elles finiront par faire vaciller la défense allemande et ouvrir la voie sur Rome, puis Sienna et Florence. De mai à juillet 1944, les pertes du 2^e RTM sont telles que le régiment est dissous le 23 août. Son 1er bataillon, complété à l'effectif de 1143 hommes dont 894 marocains, rejoint alors le 6^e RTM et devient le 3^e bataillon du 6^e RTM (III/6^e RTM), formant corps, conservant le drapeau et les traditions du 2^e RTM. FRATICELLI, affecté à la 9^e compagnie, en fait partie.

Le 12 septembre 1944, les trois bataillons du 6^e RTM quittent l'Italie et débarquent à Marseille le 14 septembre. Quinze jours après, ils rejoignent par la route la ligne de front. Le 16 octobre 1944, le III/6^e RTM passe à l'attaque dans les Vosges. Lors des très durs combats du 17 octobre au Haut du Faing, le caporal-chef FRATICELLI fait preuve d'ardeur et d'audace pendant une contre attaque ennemie sur la cote 984. C'est avec un courage admirable qu'il occupe un poste d'observation battu par les feux d'infanterie, permettant ainsi la mise hors de combat d'une mitrailleuse adverse. Lors de ces durs engagements, un

éclat d'obus viendra le blesser au mollet droit. **Une citation à l'ordre de la division** vient récompenser sa très belle tenue au feu. Nommé **sergent** le 1er décembre 1944, Ange Simon FRATICELLI poursuit le combat en Alsace, au sein de son unité. Le 14 avril 1945, il a la très grande fierté de défilé devant les généraux de GAULLE et de LATTRE à Strasbourg. La guerre continue, les combats du bataillon se poursuivent victorieusement de l'Alsace à l'Allemagne, jusqu'à l'entrée en Autriche par la vallée d'Hittisau le 5 mai 1945. C'est là que le sergent FRATICELLI et tous ses camarades apprennent la victoire le 8 mai 1945. Le régiment occupe ensuite le Tyrol, le III/6^e RTM étant cantonné à Bludenz (Autriche).

La paix revenue, le régiment quitte l'Autriche le 17 septembre. Les tirailleurs et les cadres, fiers de porter à l'épaule gauche le célèbre écusson « Rhin et Danube » dont ils viennent d'écrire l'histoire, font mouvement vers les Alpes. Le III/6^e RTM s'installe à Briançon les 3 et 4 novembre 1945, puis rejoint Casablanca au Maroc, le 13 avril 1946.

Arrivant en fin de contrat, le sergent FRATICELLI ne souhaite pas rengager. Il est rendu à la vie civile le 25 février 1946 à Briançon. L'opportunité d'un emploi bien rémunéré s'offrant à lui, il tente l'expérience. Cependant, l'action lui manquant trop, il préfère reprendre du service. C'est ainsi que le 6 mars 1947, il rengage pour deux ans avec son grade, au titre du 2^e RTM - venant d'être reconstitué le 1er octobre 1946 - qu'il rejoint le 18 mars à Marrakech.

En mars 1947, une insurrection éclate sur l'île de Madagascar, alors colonie française. Des centaines de malgaches attaquent les villes, les camps militaires et les concessions françaises. Le gouvernement envoie des renforts de troupes. D'abord des tirailleurs sénégalais puis, en juillet 1947, des tirailleurs nord-africains, dont un bataillon de marche mis sur pied par le 2^e RTM. Le sergent FRATICELLI, qui en fait partie, débarque le 14 septembre 1947 à Tamatave. Sa compagnie relève une unité rapatriable, implantée au sud de Tamatave. Promu au grade de **sergent-chef** le 1er mars 1948, il participe sans relâche à des actions contre les insurgés, sous la forme de raids au niveau de l'unité ou de la section. A plusieurs reprises, sa section est attaquée à courte distance. Chaque fois, faisant preuve d'un calme et d'un courage exemplaires, il manœuvre avec intelligence mettant toujours l'adversaire en fuite. Le 29 octobre 1948, il surprend un



un élément rebelle, lui cause des pertes, mais surtout fait plusieurs prisonniers dont un chef important, et récupère deux fusils. Une **citation à l'ordre de la division**, avec attribution de la croix de guerre des Théâtres d'opérations extérieurs (TOE) vient récompenser cette action d'éclat. Son contrat arrivant à terme, il le prolonge sur place et a le bonheur d'être admis dans le corps des sous-officiers de carrière le 16 mars 1949. Le bataillon, qui arrive en fin de séjour, est rapatrié le 1er mai 1949 pour retrouver Marrakech et la traditionnelle vie de garnison en temps de paix.

Trois ans plus tard, le sergent-chef FRATICELLI est désigné pour servir en Indochine. Il embarque à Oran le 28 juin 1952, pour rejoindre le 2^e bataillon de marche du 4^e RTM (II/4^e RTM) qui opère à Dong Hoï au Centre Annam. Promu **adjudant** le 1er juillet 1952, chef de section de combat, il participe activement à des reconnaissances profondes, des ouvertures de routes ou pistes dans une zone surnommée la « tristement célèbre Rue sans joie », ainsi qu'à des patrouilles et embuscades de jour comme de nuit.

Le 19 avril 1953, ayant pour mission de réduire une importante résistance rebelle qui arrêtait la progression de la compagnie, il la prend d'assaut avec sa section, ce, malgré les tirs nourris d'armes automatiques et de mortiers des Viets-Minh. Une **citation à l'ordre de la division** vient récompenser sa belle manœuvre et orner sa croix de guerre des TOE.

Le 24 décembre 1953, au Laos, dans la région de Ban Naphao, les Viets-Minh attaquent et tentent de submerger un poste qui abritait une compagnie du II/4^e RTM dont la section FRATICELLI. Blessé à un doigt par éclat de grenade, surpris par le nombre, il est pris et désarmé. Profitant d'un moment d'inattention de son gardien, il le tue avec le poignard qu'il conservait caché sous sa veste. Avec quelques camarades il s'évade aussitôt mais est repris le 27 décembre. Après sa nouvelle capture, ce sera alors la longue marche, le camp d'internement, les souffrances, la faim, les morts quotidiens d'épuisement et de manque de soins. Le 8 mai 1954, avec deux amis sûrs, il décide de s'évader en traversant une rivière dont le courant trop fort emporte les fugitifs au loin. Réussissant à se regrouper, ils se cachent dans une pagode abandonnée et y demeurent pendant plusieurs jours. Tenailés par la faim car ils ne mangent que de l'herbe, et encore plus par la soif, l'un d'eux décide de descendre vers le fleuve malgré la désapprobation des autres. Il est vite repris par les Viets Minhs qui, fouillant le secteur, trouvent rapidement ses camarades. Ange FRATICELLI, de par son grade d'adjudant, est désigné comme responsable de l'évasion. Il est torturé et mis à l'isolement pendant un mois. Après la chute de Dien Bien Phu le 7 mai à 17 h 30, la guerre d'Indochine se termine par les accords de Genève le 21 juillet 1954, et l'adjudant FRATICELLI est libéré le 12 septembre de la même année. Bien plus tard, ses deux évasions du 24 décembre 1953 et du 8 mai 1954 seront homologuées, et il se verra attribuer la médaille des évadés avec une **citation à l'ordre de la brigade** en date du 29 juin 1998.



Alors qu'il était en captivité, les belles qualités de courage, de sang-froid et d'audace dont il a fait preuve, lui valent d'être **cité à l'ordre de l'Armée** par décision du 15 mars, publiée au JO du 28 septembre 1954. Le mois suivant, il se voit conférer la **Médaille militaire** par décret publié au JO du 20 octobre. Entre temps, il embarque à Saïgon le 1er octobre 1954, débarque à Alger le 22 octobre, bénéficie d'un congé de fin de campagne et rejoint le 2^e RTM à Marrakech le 3 décembre 1954. La vie de garnison reprend son cours, mais les nationalistes marocains entreprennent, dès 1953, des actions contre les intérêts de la France et des français du Maroc. Le 2 mars 1956, par une déclaration commune, le Sultan du royaume chérifien et le gouvernement français annoncent l'indépendance du Maroc. Promu au grade d'**adjudant-chef** le 1er avril 1956, Ange Simon FRATICELLI demande à faire valoir ses droits à pension de retraite le 1er décembre 1957. Ainsi, après plus de 15 années de services intenses, s'achève le remarquable parcours de celui qui, de Monte Cassino au Danube, de Madagascar à l'Indochine, a consacré la plus belle partie de sa vie au service exclusif des armes de la France.

Il se retire à Alise-Sainte-Reine (Côte d'Or) où il s'était marié en 1950. Agent de maîtrise, puis chef de service au sein de la société fromagère BEL, il y travaillera pendant 25 ans avant de rejoindre la Corse et son village natal en 1982. La Nation, reconnaissant les éminents services qu'il a rendus, le nommera **chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur** le 14 juillet 1963. Bien plus tard, en Corse, il sera promu **officier dans le même ordre** le 8 mai 2001, et enfin, suprême récompense, il recevra la cravate de **Commandeur de la Légion d'honneur** le 14 juillet 2009.

Ange Simon FRATICELLI s'est éteint, dans sa centième année, le 6 janvier 2021 à Bastia. Il a été inhumé dans le caveau familial à Olmeta-di-Capocorso le 8 janvier, entouré de ses quatre enfants avec leurs conjoints, de ses nombreux petits enfants, mais aussi du monde combattant de la Haute-Corse pour qui il restera, longtemps, un modèle et une éclatante référence. Grand patriote, combattant infatigable, l'adjudant-chef Ange Simon FRATICELLI laisse le souvenir impérissable d'un homme de devoir et de confiance, sachant aussi allier ouverture de cœur et d'esprit. Il demeure à jamais, pour tous ceux qui l'ont connu, l'intrépide sous-officier de tirailleurs marocains aux faits d'armes remarquables, sanctionnés par 8 titres de guerre dont 6 citations et 2 blessures, ainsi que par la Médaille militaire et la cravate de Commandeur de la Légion d'honneur. Vivant modèle de discipline, de dévouement et de courage, son engagement au service de la France est un exemple pour tous. Il laisse l'image d'un sous-officier d'exception qui mérite d'être cité en exemple aux jeunes générations.

Fait à Ajaccio le 12 mai 2022, et transmis à l'ENSOA le même jour. R.P.



L'adjudant-chef Ange Simon FRATICELLI au crépuscule de sa vie en Corse.

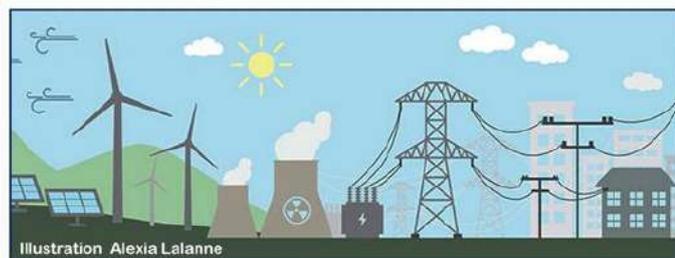


Illustration Alexia Lalanne

« Nous avons été les fourmis de la fable, pas les cigales »

Par Sophie de Menthon dans « Causeur » du 15 septembre 2022.

Bien que la France produise l'électricité la moins chère et la moins polluante, les particuliers et les entreprises auront à faire face à des pénuries d'énergie et à des factures totalement inédites. Quelles sont les causes de cette situation? Réponse : l'absence totale d'anticipation dont nos dirigeants politiques ont fait preuve ces dernières années et le carcan qu'impose l'Union européenne au marché de l'énergie.

Que faire maintenant ?

Une réponse figure dans l'interview de M. Loïc Le Floch Prigent qui, sur le site de « Causeur », déclare à Mme Sophie de Menthon : « Il faut donc que notre pays relance ses programmes nucléaires, à court, moyen et long terme (incluant l'examen de la réouverture de Fessenheim) et hydrauliques. Sortons du carcan artificiel du marché européen pour faire bénéficier nos citoyens et nos entreprises du bas coût de l'énergie dans lequel nous avons investi depuis cinquante ans. Nous avons été les « fourmis » de la fable, pas les cigales ; ce serait le comble que nous nous trouvions « fort dépourvus ».

A chacun d'interpréter en fonction de ses propres convictions.

NAPOLÉON 1^{er} MILITARISE LES POMPIERS DE PARIS

Création du Bataillon de sapeurs-pompiers de la ville de Paris

De tous les chefs d'État français, Napoléon est celui qui a passé le plus de temps en uniforme. Nombreux sont celles et ceux qui savent que c'est lui qui, lassé par l'incurie de compagnies civiles assurant la « logistique » de ses armées, a pris la décision de les militariser. La goutte d'eau ayant fait déborder le vase après plusieurs carences, a vu le jour pendant la bataille d'Eylau le 8 février 1807. Avec célérité, vingt jours plus tard, le 26 mars 1807 au camp d'Ostérode en Prusse orientale (Pologne d'aujourd'hui), il signait un décret créant les huit premiers bataillons du Train des Equipages militaires.

Ce que l'on sait moins, ce sont les circonstances qui ont présidé à la création du Bataillon des sapeurs pompiers de Paris par Napoléon 1^{er}. Là encore, il s'agit de la militarisation d'un corps de pompiers « civils » défaillant. Les rapports fournis à l'Empereur après un incendie sont très sévères : indiscipline, non motivation, mauvais encadrement et peu d'entraînement des gardes pompes. Un an plus tard, Napoléon décide de dissoudre ce corps des gardes pompes et de le remplacer par un corps militaire de sapeurs du génie de la Garde impériale. Le texte ci-dessous, de source gouvernementale, précise les conditions de sa création et son organisation actuelle. R.P.



Insigne de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris avec sa devise: « Sauver ou périr »

« Le 1^{er} juillet 1810, alors que Paris célèbre solennellement le mariage de l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche avec Napoléon 1^{er}, un incendie, auquel l'empereur échappe de peu, fait de nombreuses victimes dans la salle de bal de la résidence de l'ambassadeur d'Autriche. Face à l'inefficacité des secours, Napoléon décide de réorganiser et de professionnaliser l'action contre le feu dans la capitale.

Par décret impérial du 18 septembre 1811, il confie cette mission à un corps militaire, le « Bataillon des sapeurs pompiers de la ville de Paris ». Notamment composé des sapeurs du génie de la garde impériale chargés de la protection des châteaux impériaux, ce premier corps militaire de sapeurs-pompiers succède au corps des gardes-pompes créé à Paris en 1722.

Ainsi à partir de 1811, la ville de Paris bénéficie d'une particularité unique au monde : un corps militaire de pompiers, placé « sous les ordres de l'administration du préfet de Police ». Marquant le passage d'une organisation civile et communale à une organisation militaire, le choix d'un statut aussi atypique pour un service public rappelle la création, onze ans plus tôt (1^{er} juillet 1800), de la préfecture de Police de Paris, désormais responsable de la sécurité de la capitale.

Après avoir absorbé les communes limitrophes de Paris en vingt arrondissements en 1860, Napoléon III transforme le Bataillon des sapeurs-pompiers en Régiment en 1866. Sa compétence est ensuite étendue à l'ensemble du département de la Seine en 1939. Puis le Régiment est transformé en Brigade en 1967, formant l'actuelle Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP).

Le corps de sapeurs-pompiers créé par Napoléon est le seul qui subsiste encore : les autres corps, de l'infanterie à la cavalerie, ont été dissous en 1815 par Louis XVIII. En 1985, police-secours est dissous, et les sapeurs-pompiers deviennent les premiers acteurs de soins d'urgence de Paris. Aujourd'hui, 8 700 officiers, sous-officiers, gradés et sapeurs assurent le fonctionnement de cette grande unité militaire placée pour emploi sous l'autorité du préfet de Police, pour une mission de sécurité civile ».



La défense de la retraite du combattant : de quoi s'agit-il ?

Créée en 1930, la retraite du combattant se veut d'abord et avant tout un témoignage de satisfaction de la Nation, à l'égard des anciens combattants. C'est une somme versée à partir de 65 ans mais, dans certains cas, elle peut être versée dès 60 ans. Au 1^{er} janvier 2022, son montant annuel est de 782,60€. Elle n'est pas imposable.

Elle concerne aussi les militaires ayant pris part à une opération extérieure pendant au moins quatre mois. Incessible et insaisissable, la retraite du combattant est cumulable avec la ou les pensions que son titulaire est susceptible de percevoir (pension de retraite, pension militaire d'invalidité...).

Régulièrement, la Cour des comptes et la direction du budget, voire certains parlementaires, remettent en cause les justifications historiques de la retraite du combattant car, selon eux, elles seraient devenues obsolètes au prétexte que les armées sont maintenant composées de professionnels qui y acquièrent des droits à la retraite. De plus, toujours selon eux, la carte du combattant dont l'obtention permet de bénéficier de la retraite du combattant est attribuée dès 120 jours d'OPEX sans qu'il soit nécessaire d'avoir participé à des actions de feu, et les blessures psychiques sont prises en compte par les pensions militaires d'invalidité. Il convient donc de rester très vigilants car le poids « électoral » qui faisait la force du monde combattant est en très nette régression (Voir dernière page de couverture du journal).

Raoul Pioli.

Éléments de langage relevés par la rédaction auprès de diverses associations patriotiques de niveau national :

- Toute remise en cause de la retraite du combattant serait un **mauvais procès** intenté au monde combattant.
- L'octroi de la carte du combattant consacre les **spécificités de l'engagement militaire** tout en témoignant d'une reconnaissance identique et solidaire envers les différentes générations de combattants. C'est la **juste compensation** aux sujétions de la vie opérationnelle du combattant aujourd'hui, comme hier et comme demain.
- La dimension combattante et le danger qui est associé à la participation aux conflits, opérations ou missions susmentionnés justifient en effet l'attribution de la carte du combattant.
- La retraite du combattant constitue une **reconnaissance de la Nation** attachée à la personne du combattant et versée au titre de la reconnaissance nationale.
- Les **évolutions intervenues tout au long du XX^e siècle et jusqu'à nos jours** s'agissant de la réglementation applicable en matière de droits à pension militaire de retraite et à pension militaire d'invalidité **ne doivent pas remettre en cause la pertinence et la légitimité qui s'attachent à la concession de la retraite du combattant.**



Illustration : Un jeune soldat du 1^{er} Tirailleurs d'Epinal décoré de la Croix de la valeur militaire.



Le capitaine Lucien Le BOUDEC

Le colonel Louis FOURCADE

Une anecdote hilarante...

(Source : Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan – Facebook)

Les promotions 2018 de l'ESM 2 et de l'EMIA 1 portent respectivement les noms de « Général Fourcade » et « Général Le Boudec ». Ce que l'on sait moins, en revanche, c'est que ces deux officiers ont fait connaissance dans des circonstances plutôt loufoques. Le général de corps d'armée François Cann, qui les a très bien connus, nous livre une anecdote pour le moins hilarante qui relie ces deux grandes figures de l'armée de Terre...

La scène se passe en 1950 au camp de Vannes Meucon où les bataillons de parachutistes coloniaux étaient alors en formation avant leur déploiement en Indochine.

En ces temps-là, les jeunes officiers n'avaient pas de véhicule. Le Lieutenant Le Boudec vient de prendre, à pied, la route de Vannes, lorsqu'une voiture décapotable le dépasse et s'arrête sur le bas-côté. Le lieutenant reconnaît le conducteur... c'est le colonel Fourcade, commandant le camp de Meucon. Ce dernier lui dit : « Dis donc, petit, si tu vas à Vannes, je t'amène... monte ! ».

Le lieutenant prend place à droite du chauffeur mais il se trouve qu'ayant l'oreille gauche atrophiée, suite à une poliomyélite contractée lors de son enfance, il ne peut, dans le vent, entendre ce que lui dit le colonel. Il décide donc de répondre par oui ou par non une fois sur deux.

Arrive ce qui devait arriver en pareilles circonstances ; constatant le manque de logique des réponses du lieutenant, le colonel Fourcade lui pose une ultime question. La réponse est immédiate... apparemment pas la bonne. Le colonel se range sur le bas-côté de la route et pile net. « Dis donc petit, je savais qu'on me prend pour un c... Mais c'est la première fois qu'on me le dit en face !

Dégage de ma voiture !

Tableau concernant l'évolution du nombre de ressortissants de l'ONACVG entre 2021 et 2050 en milliers.

Source : Mission CGA n°20-120, relative à l'actualisation du rapport Tenneroni de juin 2014, demandée par la ministre déléguée à la suite de la mission conjointe CGA-IGF-IGA de décembre 2019.

Le tableau ci-dessus a été actualisé à la date du **14 septembre 2022** par le CGA François ROBERT. (En bleu les combattants réels)

Catégories des ressortissants :	2021	2022	2023	2024	2025	2032	2041	2044	2050
Titulaires retraite du combattant	800	720	648	550	525	251	106	100	100
Titulaires carte combat. ou TRN	253	254	255	256	256	256	250	250	250
Veuves d'anciens combattants	680	650	620	585	550	365	200	146	120
Titulaires d'une PMI	69	64	59	54	50	28	12	11	10
Ayants cause des titulaires PMI	50	45	40	35	33	22	12	11	10
Orphelins de guerre	169	164	159	154	146	74	10	3	0
Autres	39	37	35	33	31	14	10	10	10
TOTAL	2060	1934	1816	1667	1591	1010	601	530	500

Dix constats relevés par la mission :

1. Le nombre de ressortissants diminuera de 75 % entre 2021 et 2050, passant d'un peu plus de 2 millions à 500 mille.
2. Le niveau de 500 000 constitue un seuil infranchissable à la baisse au XXI^e siècle
3. Les titulaires de la retraite du combattant vont devenir minoritaires
4. La répartition entre ressortissants de droit direct et de droit dérivé s'inscrit dans un mouvement de balancier très accentué
5. La 2^e génération du feu étant désormais quasiment éteinte (pertes nombreuses entre 2013 et 2020), la 3^e génération restera durablement majoritaire parmi les anciens combattants pensionnés. C'est celle des combattants d'AFN et leurs ayants-cause (veuves et orphelins), qui va dominer numériquement le monde combattant pendant encore une bonne vingtaine d'années.
6. La majorité des « combattants » sera issue des OPEX dans moins de 10 ans, mais ils ne seront pas pensionnés
7. Les veuves d'anciens combattants vont devenir majoritaires
8. La catégorie des orphelins de guerre est vouée à disparaître
9. Il restera toujours des pensionnés au titre des PMI
10. L'importance symbolique des ayants cause de PMI est sans commune mesure avec leur importance numérique

Conséquences et enjeux de cette évolution pour l'avenir de l'ONACVG :

Jusqu'à présent, l'organisation de l'ONACVG dans les territoires est toujours confortée par un soutien politique constant. L'évolution du nombre de ressortissants apporte des arguments dans le sens de cette orientation pour les raisons suivantes :

- La population des ressortissants est en grande majorité âgée et probablement moins à l'aise avec les outils d'administration numérique qu'utilisent volontiers les générations plus jeunes.
- Ces ressortissants sont sensibles à la notion de proximité. Il paraît par ailleurs nécessaire de maintenir cette proximité au profit des veuves d'anciens combattants, qui peuvent être encore moins mobiles et habiles avec les outils numériques que leurs conjoints décédés.
- Réduire le réseau de l'ONACVG aurait un impact avant tout sur cette catégorie, constituée des conjoints survivants des combattants de la 3^e génération, qui sera la plus nombreuse pendant les vingt ans à venir.

Commentaires de la rédaction du journal : L'organisation territoriale actuelle de l'ONACVG est efficace et donne entière satisfaction. Cependant, il y a lieu de craindre qu'à court ou moyen terme la Cour des comptes, dans ses recommandations, ne réussisse à infléchir le pouvoir politique toujours avide d'économies budgétaires. Surtout au moment où il traverse une période sociale particulièrement agitée!